



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Bourgmestre;
Madame Françoise LEONARD, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Madame Isabelle MAGNÉE, Madame Sandrine CRUSPIN,
Monsieur Martin VAN KERCKHOVE, Échevins;
Monsieur Claude EERDEKENS, Président du C.P.A.S.;
Monsieur Christian BADOT, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Rose SIMON-CASTELLAN, Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Madame Françoise TARPATAKI, Madame Florence HALLEUX,
Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Madame Marie-Luce SERESSIA,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Kévin GOOSSENS,
Madame Christine BODART, Madame Natacha FRANÇOIS,
Monsieur Emmanuel GILLET, Madame Hélène HAVELANGE,
Madame Isabelle WALLET, Madame Cécile CORNET, Madame Pauline LEONARD,
Monsieur Yassine BOUCHAHROUF, Madame Camille NAVEZ,
Monsieur Sébastien REMSON, Conseillers communaux;
Présidence pour ce point : Monsieur Claude GIOT ;
Monsieur Pascal TERWAGNE, Directeur général adjoint;

6.4. OBJET : Budget communal 2025 - Fixation de la dotation communale ordinaire 2025 à la Zone de Police "Les Arches"

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L1122-30, L1321-1 18° et L3221-5 ;

Vu le décret du Gouvernement wallon du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux, spécialement ses articles 40 et 71 ;

Vu la circulaire ministérielle PLP 65 traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2025 à l'usage des Zones de Police ;

Vu les subventions fédérales octroyées à la Zone de Police ;

Vu le budget communal ordinaire de l'exercice 2025 prévoyant à l'article 330/43501 une dotation de 2.779.103,93 euros pour la Zone de Police « *Les Arches* » ;

Vu le courrier du 21 novembre 2024 de Messieurs Claude EERDEKENS et Jean-Michel TUBETTI, respectivement Président et Chef de Corps de la Zone de Police "*Les Arches*", lesquels invitent les communes à prévoir une indexation de 2,25 % des dotations communales à l'effet d'atteindre l'équilibre budgétaire, de couvrir l'augmentation de la masse salariale et des indexations successives ;

Considérant que la dotation à la Zone de Police dont la commune fait partie doit faire l'objet d'une délibération du Conseil communal et doit correspondre à celle inscrite au budget zonal ;

PAR CES MOTIFS,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

De fixer à 2.779.103,93 euros le montant de la dotation communale ordinaire 2025 à la Zone de Police « *Les Arches* ».

Article 2 :

D'imputer cette dépense à l'article 330/43501 « *Dotation à la Zone de Police* » du budget communal ordinaire de l'exercice 2025.

Article 3 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à Monsieur Olivier CAMPAGNE, Secrétaire de la Zone de Police « *Les Arches* ».

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général adjoint,

Le Président,

Pascal TERWAGNE

Claude GIOT

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,


Pascal TERWAGNE
Directeur Général Adjoint
Direction judiciaire et Procédurale
Ville d'Andenne



Le Bourgmestre,


Vincent SAMPAOLI